

*Date de dépôt : 12 janvier 2021*

## Rapport

**de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition :  
Exigeons le retour de l'âge pivot à 64 ans !**

### Rapport de M<sup>me</sup> Françoise Nyffeler

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La pétition 2089 a été examinée par la commission des pétitions lors des séances des 14 septembre, 26 octobre, 2 novembre et 9 novembre 2020 sous la présidence d'Adrienne Sordet.

M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat chargée du département des finances et des ressources humaines (DFRH), et M<sup>me</sup> Emilie Flamand-Lew, secrétaire adjointe, ainsi que M<sup>me</sup> Paola Moschini, responsable du pôle de pilotage des engagements (CPEG), et M. Hugues Bouchardy, responsable du pôle juridique et compliance (CPEG), ont été auditionnés lors des séances de la commission.

Les procès-verbaux ont été tenus avec précision par M. Christophe Vuilleumier.

La commission a été assistée dans ses travaux par sa secrétaire scientifique, M<sup>me</sup> Nadia Salama.

Que tous et toutes soient ici remercié.es pour leurs précieux apports.

**Présentation par M<sup>me</sup> Anne Michel et M<sup>me</sup> Arianne Bailat de la pétition  
P 2089, proposée par le Cartel Intersyndical et ayant pour titre  
« Exigeons le retour à l'âge pivot à 64 ans », concernant la CPEG**

M<sup>me</sup> Michel rappelle que le refus de l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes a été clairement exprimé à de nombreuses reprises. Ce refus faisait partie du cahier de 19 revendications qui ont été portées par plus d'un

demi-million de personnes lors de la grève féministe du 14 juin 2019. Elle rappelle aussi que précédemment le projet AVS2020 qui prévoyait de déplacer l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans avait été refusé par plus de 52% des votant.es suisses et balayé par plus de 60% des votant.es genevois.es.

Dans ce contexte et pour les mêmes raisons une assemblée de la fonction publique s'était également prononcée clairement pour le retour à l'âge pivot à 64 ans de la CPEG afin de s'aligner sur l'AVS.

Ce déplacement de l'âge pivot de 64 à 65 ans est très injuste pour les femmes salariées de la fonction publique, souligne-t-elle, car à 64ans et après 40 ans de cotisations, elles ont droit à la retraite et à la rente AVS. Pourtant, depuis la décision du comité de la CPEG, soit elles perdent 5% de leur rente de deuxième pilier, vu qu'elles perdent une année de cotisation, par rapport à l'âge pivot fixé par la CPEG, soit elles sont contraintes de travailler une année de plus que l'AVS le leur demande afin de toucher leur pension complète.

Ensuite, elle précise que cette modification de l'âge pivot faisait partie des mesures structurelles décidées au cas où la caisse n'était pas recapitalisée. Elle déplore donc que la recapitalisation de la CPEG n'ait pas entraîné le retrait de cette mesure.

M<sup>me</sup> Bailat insiste sur le fait que cette mesure administrative a contourné la volonté populaire qui a affirmé par son vote en septembre 2017 que l'âge de la retraite des femmes ne devait pas augmenter. Et finalement, M. Dufey interroge le fait que Genève se démarque ainsi de la Confédération.

### **Question des commissaires et discussion**

Un commissaire PLR demande si une évaluation financière du retour en arrière proposé par la pétition a été réalisée et rappelle que la recapitalisation de cette caisse s'est montée à six milliards. M<sup>me</sup> Bailat lui répond que l'évaluation n'a pas été faite et précise que la recapitalisation est une obligation fédérale.

Un commissaire Ve pose la question de la légalité de cette situation. M<sup>me</sup> Bailat lui répond qu'à sa connaissance la CPEG n'est pas la seule caisse à appliquer cette mesure allant à l'encontre droit de la personne.

Un commissaire PDC demande aux pétitionnaires si l'exigence d'abaisser l'âge de la retraite à 64 ans pour les hommes aussi n'est pas une provocation ? M<sup>me</sup> Michel lui rappelle que la pétition demande le retour de l'âge pivot et non la retraite à 64 ans pour tous et toutes.

Une commissaire S remercie les pétitionnaires de mettre doigt sur une discrimination. Et aimerait savoir comment le travail après l'âge légal fédéral de la retraite est perçu dans la fonction publique genevoise ? Les pétitionnaires expliquent qu'il est mal perçu étant, pour beaucoup, une obligation et non un choix. Elles soulignent aussi que depuis des années les prestations de la CPEG ont diminué et que les employé.es ne sont plus avantagé.es comme iels semblaient l'être jadis. Elle indique aussi que de nombreuses entreprises privées payent 100% du deuxième pilier et qu'ainsi, dans le secteur privé, certaines personnes sont mieux loties que dans la fonction publique alors que d'autres sont plus mal loties. Elles rappellent encore que les femmes sont toujours discriminées par rapport à la loi des droits égaux et qu'elles perdent encore 5% de leur rente de deuxième pilier en raison de cette mesure.

Un commissaire Ve relève l'importance de ces explications qui montrent combien les revenus de la fonction publique ont diminué depuis 20 ans et mettent en évidence l'injustice inhérente à la situation des femmes.

Un commissaire PLR questionne alors la pertinence de venir devant commission des pétitions alors que CPEG ne dépend pas du canton. M<sup>me</sup> Michel lui rétorque que la pétition a également été transmise à la CPEG.

Un commissaire MCG évoque le PL 12429 en suspens qui propose d'autoriser à travailler jusqu'à 67 ans, rappelant que cela ne concernerait principalement que des cadres « bien assis dans leur fauteuil ». M<sup>me</sup> Michel rappelle aussi que le Cartel intersyndical plaide pour un abaissement de l'âge de la retraite.

Un commissaire S déclare qu'étant donné que les femmes gagnent toujours moins que les hommes, il est cohérent de demander à CPEG de revenir en arrière, en rappelant que le comité de la caisse abrite des membres du Conseil d'Etat.

M<sup>me</sup> Michel précise qu'au sein de la fonction publique, ce sont les différences de postes et d'emplois qui marquent l'inégalité salariale entre hommes et femmes : ainsi les femmes sont majoritaires dans les basses classes salariales et les accès à certaines fonctions « supérieures » sont limités par *un plafond de verre*, notamment à l'Université. Elle rajoute que si aujourd'hui les femmes prennent plus souvent la parole pour relever et dénoncer les injustices qu'elles subissent, les changements et les mesures pour y remédier se font encore attendre !

Finalement un commissaire MCG conclut en déclarant être en faveur du départ à la retraite à 64 ans pour laisser la place aux jeunes.

Au terme de cette présentation et de la discussion, un échange interne a lieu au sujet des possibilités d'auditions : il est décidé d'entendre M<sup>me</sup> N. Fontanet en tant que cheffe du Département des Finances des Ressources humaines de l'Etat ainsi que le directeur de la CPEG.

### **Audition de M<sup>me</sup> la conseillère d'Etat Nathalie Fontanet et de la secrétaire générale adjointe M<sup>me</sup> Emilie Flamand-Lew**

M<sup>me</sup> Fontanet fait un bref rappel historique. La réforme de la CPEG a été acceptée par le peuple en 2013, dit-elle, alors que la forte baisse du taux d'intérêt de 2015 n'avait pas été anticipée, ce qui n'a pas permis de faire participer les actionnaires à l'assainissement de la caisse.

Un expert actuariaire externe avait été alors mandaté, et il a constaté que des mesures structurelles ou une augmentation des cotisations seraient indispensables pour assainir la caisse. Le comité a donc suivi les recommandations de l'expert, en abaissant le taux technique de 3% à 2,5%, et en fixant, au premier janvier 2018, une augmentation de l'âge pivot de 64 à 65 ans.

Parallèlement, le Parlement fédéral a adopté en mars 2010 une modification de la LPP entrant en vigueur en 2012, qui a contraint les corporations publiques à choisir entre financement ou prestations. En 2014, Genève a décidé de conserver ses compétences quant au financement de la CPEG, ce qui lui a permis de prendre la main sur la fixation des prestations et de l'âge pivot. Elle souligne que ce n'est, par conséquent, ni le Grand Conseil, ni le Conseil d'Etat qui peuvent se prononcer sur ce sujet, car seul le comité de la CPEG est en mesure de modifier l'âge pivot. Elle relève que le canton n'a donc pas autorité à se prononcer sur ces prestations.

Elle précise encore que revenir à l'âge pivot de 64 ans aboutirait à une augmentation des prestations de la CPEG. Elle rappelle aussi que la loi 12228 (art. 25) prévoit que l'Etat de Genève procède à la capitalisation de la caisse, une mesure répétée et précisée dans l'article 70 de cette même loi. Une modification de l'âge pivot devrait, alors, faire l'objet d'une nouvelle loi ou devrait être totalement financée par la CPEG.

Quant à cette recapitalisation décidée par cette loi 12228 et sur laquelle s'appuient les pétitionnaires, elle considère que la loi visait à préserver les prestations de la caisse et non à les augmenter comme ce serait le cas si on revenait à l'âge pivot de 64 ans.

Elle recommande donc de refuser la pétition.

## Questions des commissaires et discussion

Une commissaire S souligne que les femmes ont souvent des carrières moins valorisées, des salaires plus bas et des temps partiels notamment pour des congés maternité et elle demande à M<sup>me</sup> Fontanet si elle partage ce constat ?

M<sup>me</sup> la conseillère d'Etat lui répond par la négative mais reconnaît, néanmoins, que les femmes ne sont pas égales aux hommes en termes de rentes, cela étant dû aux temps partiels et aux inégalités salariales. Elle ajoute pourtant que cela ne change pas l'avis du Conseil d'Etat sur cette pétition, car il s'agirait de modifier une décision du comité de la CPEG et non d'améliorer la situation des femmes.

Le même commissaire S demande ensuite, étant donné que le comité de la CPEG est formé de 20 personnes dont 10 sont désignées par le Conseil d'Etat, si le Conseil d'Etat ne pourrait pas leur transmettre un message.

M<sup>me</sup> Fontanet répète que le Conseil d'Etat ne soutient pas cette pétition et indique qu'il ne peut pas « donner des messages » car ses représentants sont indépendants. Elle indique aussi que les syndicats ont aussi des représentant.es à qui ils peuvent faire passer ce message.

Le commissaire S fait part, alors, de son étonnement quant au fait que les représentants du Conseil d'Etat puissent ne pas être soumis à des directives de celui-ci.

M<sup>me</sup> la conseillère lui indique que ces représentants n'ont rien à voir avec les représentants des fondations et qu'elle n'a donc aucune instruction à leur donner, même si elle les rencontre de temps à autre, concède-t-elle.

### **Une discussion interne a alors lieu concernant la suite des travaux et les auditions :**

Plusieurs commissaires PLR, UDC et PDC remettent en question, au vu des déclarations de M<sup>me</sup> Fontanet, la pertinence d'auditionner la direction de la CPEG et de poursuivre les travaux sur cette pétition.

Mais les commissaires S, Ve et EAG insistent pour continuer et auditionner la CPEG au sujet de cette pétition.

Un vote de 10 pour, 4 contre et une abstention engage la commission à poursuivre ses travaux et à auditionner la CPEG.

## **Audition de la direction de la CPEG : M<sup>me</sup> Paola Moschini, responsable du pôle de pilotage des engagements, et M. Hugues Bouchardy, responsable du pôle juridique et compliance**

M. Bouchardy commence par excuser l'absence du directeur de la CPEG, M. Christophe Décor. Puis il rappelle que le système financier de la CPEG repose sur un chemin de croissance en fonction de la capitalisation progressive qui doit se monter à 80% en 2052.

Pour expliquer la détermination de l'âge pivot, il faut remonter en 2015, précise-t-il. L'expert consulté avait recommandé de passer d'un taux de 3% à un taux de 2,5% pour respecter le chemin de croissance. Constatant que les paliers fixés à 60% en 2020 ne pouvaient être respectés, l'expert a alors recommandé le déplacement de l'âge pivot de 64 à 65 ans. Grâce à cette modification de l'âge pivot, il a été possible de respecter le premier palier et d'avoir du temps de réflexion pour envisager de nouvelles mesures.

Il indique aussi que ces propositions de l'expert ont été remises à l'ASFIT, soit l'autorité de surveillance ainsi qu'au Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat a donc bel et bien été consulté au sujet du changement de l'âge pivot qui a été adopté le 8 juin 2017 par le comité de la CPEG.

### **Questions des commissaires et discussion**

Un commissaire UDC demande aux auditionnés si la décision de changer l'âge pivot a été votée facilement dans le comité et si cette décision revient à l'Etat ou à la caisse, ou si elle relève fondamentalement d'une volonté fédérale. M. Bouchardy lui répond que cette décision relève de la caisse et de son comité en particulier. Il rappelle toutefois qu'au niveau fédéral le projet PV 2020 (modifiant l'âge de retraite des femmes à 65 ans) était en effet discussion à ce moment-là et que cela a pu influencer la décision du comité. Il se doit de rappeler aussi que ce projet de révision de l'AVS a finalement été rejeté par le peuple. Il précise aussi que le préavis de l'assemblée des délégués était moins favorable à ce changement.

Un commissaire PLR signale alors que cette décision ne relève ni du Conseil d'Etat ni du Grand Conseil.

Une commissaire S souligne que ce déplacement de l'âge pivot peut être considéré comme une discrimination à l'égard des femmes et demande comment le comité se positionne à cet égard. L'auditionné lui rétorque que la caisse a toujours appliqué l'âge unique et insiste sur le fait que le passage à l'âge de 65ans de l'AVS pour les femmes était en discussion (le projet PV 2020) à ce moment-là. Il estime aussi que, selon lui, la pétition cible plus

des inégalités dans l'organisation du travail dont les temps partiels des femmes que les mesures prises par la caisse de pension.

La commissaire S demande alors au représentant de la CPEG de préciser ce que représente la perte pour les femmes affiliées à cette caisse qui prennent leur retraite à 64 ans, l'âge légal fédéral de l'AVS pour les femmes. L'auditionné déclare que dans un tel cas elles perdent 5% de leurs prestations de deuxième pilier puisque pour la caisse elles prennent leur retraite avec anticipation.

Un commissaire PLR lui demande ensuite qu'elle est sa réponse à cette demande de retour à l'âge pivot à 64 ans. M. Bouchardy répond que seul l'organe paritaire peut répondre.

Mais qu'il considère que cela pourrait baisser les prestations de l'ensemble des rentiers. Il informe qu'il proposera aux instances de la caisse d'examiner cette question.

Un commissaire S revient sur la question du degré d'autonomie des 10 représentants du Conseil d'Etat dans le comité de la CPEG. Le représentant de la caisse confirme les dires de M<sup>me</sup> Fontanet en indiquant que le mandat de ces représentants étant de défendre les intérêts des assuré.es, ils ne peuvent donc pas recevoir d'injonction du Conseil d'Etat. Le commissaire lui demande qu'elles seraient les conséquences si le Grand Conseil et le Conseil d'Etat soutenaient cette pétition. Les délégués pourraient alors aller dans le même sens, lui répond l'auditionné, en ajoutant, à condition que ce soit l'intérêt de la caisse et des assuré.es. Il rappelle encore une fois que l'autorité de surveillance est intervenue préalablement à la décision de modifier l'âge pivot.

La commissaire EAG revient sur l'injustice que représente cette mesure pour les assurées de la CPEG et demande si finalement l'équilibre de la caisse ne repose pas sur le sacrifice des femmes qui ne peuvent plus prendre leur retraite à 64ans, l'âge prévu au niveau national et par l'AVS, sans perdre 5% des prestations auxquelles elles avaient droit.

Le représentant de la CPEG répond qu'il ne le formulerait pas ainsi et rappelle que les statuts de la fonction publique déterminent un âge de la retraite à 65 ans.

La commissaire EAG insiste en répétant que les femmes qui prennent leur retraite à l'âge prévu par confédération sont perdantes et demande s'il s'agit là d'une exception régionale. M. Bouchardy lui répond qu'il l'ignore.

M<sup>me</sup> la présidente de la commission remarque que l'âge pivot à 65 ans était une mesure d'assainissement qui devait être levée après la

recapitalisation de la caisse. M. Bouchardy considère que la loi 12228 art. 25a sur la capitalisation ne prévoit pas ce retour en arrière.

### **Prises de position : discussion interne**

La commissaire EAG informe que son groupe soutient la pétition et considère que l'âge de la retraite des femmes fixé à 64 ans est un acquis qui ne doit pas être remis en question. Elle ajoute qu'au vu de la situation actuelle il ne faut pas augmenter les années de travail mais au qu'il faudrait au contraire les diminuer pour donner plus d'accès aux jeunes au marché du travail et pour permettre une meilleure qualité de vie. Elle insiste sur le fait que les femmes ont des parcours professionnels souvent différents des hommes, qu'elles travaillent plus souvent à temps partiel et avec des interruptions dues au fait qu'elles prennent en charge principalement les soins, l'éducation des enfants et les tâches domestiques, tâches qui ne sont pas considérées dans le calcul de leur deuxième pilier contrairement à l'AVS qui octroie un bonus éducatif. Ces différences de prises en charge, notamment des enfants, entre hommes et femmes, ont des conséquences importantes sur les rentes de deuxième pilier touchées par les unes et les autres. Ajouter une année de travail aux femmes qui déjà font des doubles voire triples journées de travail sans que cela soit reconnu est injuste. Il est indécent et honteux d'aggraver encore les inégalités (5% de perte pour les assurées ou une année de travail en plus) entre les hommes et les femmes en ayant déplacé l'âge pivot de 64 à 65 ans.

Une commissaire S partage cette opinion et estime qu'il y a là une discrimination. Elle pense qu'on peut renvoyer cette pétition à la CPEG si le renvoi au Conseil d'Etat était refusé.

Un commissaire PLR déclare ne pas être insensible aux arguments mais propose néanmoins de déposer cette pétition sur le bureau Grand Conseil et de ne pas la renvoyer à la CPEG.

Un autre commissaire PLR affirme ne pas vouloir interférer dans la vie de la caisse et estime *« qu'il n'est pas possible de réclamer l'égalité des sexes et de soutenir une différence de traitement à l'égard des âges de retraite alors même que l'espérance de vie des femmes est de 4 ans supérieure à celle des hommes. Il déclare croire à l'égalité des sexes et pense que les uns et les autres doivent cotiser le même nombre d'années. »*

Finalement un troisième commissaire PLR affirme que le retour à 64 ans, demandé par la pétition, briserait l'équilibre financier de la caisse. Il considère donc qu'il ne peut pas soutenir cette pétition.



Le commissaire UDC estime que le Grand Conseil ne devrait pas interférer dans l'organisation de cette caisse.

Quant au commissaire PDC elle pense que de nombreux éléments relèvent de la Confédération et que le retour à l'âge précédent impacterait l'ensemble des rentiers.

Un commissaire MCG considère qu'il est vraiment curieux de devoir travailler jusqu'à 65 ans alors que la loi prévoit un âge de retraite à 64 ans. Il affirme aussi que la CPEG est une caisse qui avoisine ce qui se pratique dans le privé dont les caisses de pensions offrent des prestations qui sont parfois bien supérieures à celles de la CPEG. Il indique que le MCG soutiendra le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

Une commissaire Ve partage les opinions d'EAG et des S au sujet de cette pétition et annonce qu'elle votera pour le renvoi au Conseil d'Etat ou, à défaut, à la CPEG. Elle ajoute que revenir à âge pivot à 64 ans revient à corriger quelque peu les inégalités structurelles dont sont victimes les femmes. Et elle conclut en déclarant que lorsque l'égalité entre genres sera respectée à tous niveaux, il sera possible d'envisager un âge de retraite similaire pour les hommes et les femmes.

La présidente met aux vote le principe du renvoi de la P 2089 au Conseil d'Etat ou à une autre autorité compétente :

Oui :	8 (2 Ve, 3 S, 2 MCG, 1 EAG)
Non :	6 (4 PLR, 1 UDC, 1PDC)
Abstentions :	1 (1 PDC)

**La P 2089 sera renvoyée au Conseil d'Etat ou à une autre autorité compétente.\***

(\*La commission s'est déterminée la semaine suivante sur le renvoi au comité de la CPEG.)

A la séance suivante, la présidente mentionne que la commission devait se renseigner si le comité de la CPEG pouvait être considéré comme une autorité compétente. Elle indique qu'il est possible de renvoyer la pétition à ce comité dont la position serait formulée par le biais d'un courrier au Grand Conseil.

La présidente met au vote le renvoi de la P 2089 au Conseil d'Etat :

Oui : —  
Non : 12 (1 UDC, 4 PLR, 2 PDC, 2 MCG, 3 S)  
Abstentions : 3 (1 EAG, 2 Ve)

**Le renvoi au Conseil d'Etat est refusé.**

---

La présidente met ensuite au vote le renvoi de la P 2089 au comité de la CPEG :

Oui : 10 (2 PDC, 2 MCG, 3 S, 1 EAG, 2 Ve)  
Non : 5 (1 UDC, 4 PLR)  
Abstentions :

**Le renvoi de la P 2089 au comité de la CPEG est accepté.**

Et c'est ainsi, Mesdames et Messieurs les député.e.s, qu'au vu de ce qui précède la majorité de la commission des pétitions vous invite à renvoyer au Comité de la CPEG la pétition P 2089.

## **Pétition (2089-A)**

### **Exigeons le retour de l'âge pivot à 64 ans !**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

**Réunies en Assemblée générale le 12 mars dernier, les femmes employées de la fonction publique et du secteur subventionné affiliées à la CPEG, ainsi que les hommes solidaires, exigent le retour de l'âge pivot à 64 ans.**

Nous savons que le système des trois piliers tel que nous le connaissons en Suisse est injuste et antisocial mais il l'est d'autant plus pour les femmes. Il fait perdurer, à la retraite, les injustices rencontrées lors de la vie active. Professions dites féminines moins valorisées, salaires plus bas, temps partiels imposés, carrières préteritées par les congés maternité et les temps partiels : autant de discriminations qui impactent négativement le salaire différé des femmes.

Alors que l'on serait en droit d'attendre d'une caisse publique qu'elle pallie un tant soit peu ces inégalités, le passage de l'âge pivot de 64 à 65 ans détériore encore les conditions de retraite des salariées en leur imposant de travailler une année de plus que l'âge prévu par l'AVS pour avoir droit à une rente pleine !

A plusieurs reprises, les citoyennes et citoyens de ce pays ont exprimé, par leur vote, la volonté de ne pas augmenter l'âge de la retraite des femmes, notamment parce que tant qu'une réelle égalité n'est pas réalisée en matière de salaire, de carrière, de niveau de retraite, de partage des tâches, il n'est pas question pour les femmes d'accepter de travailler une année de plus.

**Les femmes se sont battues pour préserver leur droit à la retraite à 64 ans ! Il est inacceptable aujourd'hui de devoir payer pour en profiter !**

Or, c'est exactement ce à quoi nous contraint la mesure structurelle prise par le comité de la CPEG en 2017 : elle vole aux femmes leur droit à une retraite correcte à 64 ans, puisque pour partir à cet âge-là, il faut accepter une diminution de rente d'environ 5%. Cela signifie aussi que les plus bas salaires sont une fois de plus préterités : certaines personnes ne peuvent tout simplement pas vivre avec une retraite amputée de 5% et sont obligées de renoncer à leur retraite à 64 ans.

Les Genevois et les Genevoises ayant décidé de recapitaliser la CPEG le 19 mai, le premier vote des mesures structurelles doit être retiré.

**Assez des inégalités ! Assez des discriminations ! Assez du vol de notre épargne par ce système abusif !**

*N.B. 1925 signatures*  
Cartel intersyndical  
M<sup>me</sup> Françoise Weber  
Case postale 5434  
1211 Genève 11

# Manifeste pour la grève féministe et des femmes\*

## 14 juin 2019

### De la parole à la grève

Un peu partout dans le monde, nous assistons à un renouveau des mouvements féministes: #metoo a contribué à diffuser et libérer la parole des femmes\* et, grâce aux réseaux sociaux, a eu un écho planétaire. Un exemple: l'extraordinaire grève des femmes \* de l'Etat espagnol le 8 mars 2018.

En Suisse aussi, le sexisme, les inégalités et les violences à l'encontre des femmes\* persistent, malgré un discours politiquement correct sur l'égalité et bien que l'égalité soit inscrite dans la Constitution fédérale depuis 1981.



### «Les femmes bras croisés, le pays perd pied !»

Au pays de la prétendue paix du travail, les femmes ont déjà fait une grève qui a mobilisé 500'000 personnes ! C'était le 14 juin 1991, dix ans après l'entrée en vigueur de l'article constitutionnel sur l'égalité. Ce jour-là, les femmes ont croisé les bras: la grève a eu lieu non seulement sur les lieux de travail, mais aussi dans les foyers, où elles ont arrêté de faire le ménage, ont suspendu leurs balais aux fenêtres, n'ont pas cuisiné ni pris en charge les enfants.

La grève des femmes de 1991 avait surpris tout le monde. Un immense élan vers l'égalité avait secoué le pays: nous avons depuis lors obtenu des résultats concrets comme une Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes, un congé maternité, le splitting et le bonus éducatif dans l'AVS, la solution dite des délais en matière d'avortement, des mesures de lutte contre les violences domestiques.

Aujourd'hui, nous avons besoin d'un nouvel élan ! Le 22 septembre 2018, 20'000 femmes\* et hommes solidaires ont manifesté à Berne pour l'égalité et contre les discriminations. Le début d'une mobilisation que nous voulons poursuivre jusqu'à la grève féministe et des femmes\* le 14 juin 2019 !

### L'égalité stagne : les femmes\* se mobilisent !

Nous sommes toutes exposées au sexisme, aux discriminations, aux stéréotypes et aux violences, sur le lieu de travail, à la maison ou dans la rue. Mais nous savons que des oppressions spécifiques basées sur l'appartenance de race, de classe ou sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre se combinent, si bien que certaines d'entre nous peuvent subir des discriminations multiples. Faire vivre la solidarité entre les femmes\* du monde entier, c'est un des objectifs de notre grève.

Fortes de nos diversités, nous refusons toute instrumentalisation de nos luttes, notamment à des fins racistes. Nous revendiquons le droit de vivre libres dans une société qui garantit des droits égaux pour toutes\*.

Durant ces vingt dernières années, nous avons assisté à la montée des politiques néolibérales: les services publics ont été remis en cause, les prestations ont été réduites, des secteurs comme la santé ont été soumis à la logique marchande, les conditions de travail et de retraite ont été péjorées. L'économie capitaliste veut maximiser les profits au détriment de l'être humain et de l'équilibre écologique. Les femmes\* sont les premières à en souffrir en tant que travailleuses précaires, migrantes ou encore mères, souvent seules responsables du foyer et des enfants.

Comme le disent les Islandaises: «Ne changeons pas les femmes, changeons la société !». Car l'égalité ne peut se réaliser dans un monde où seul compte l'argent, mais nécessite de construire une société où ce qui compte est le respect et le bien-être de chaque être humain.

## **Le 14 juin 2019, nous nous mettrons en grève sur nos lieux de travail, dans nos foyers et nous occuperons l'espace public**

**Parce que nous en avons assez des inégalités salariales et des discriminations dans le monde du travail.**

A cause des inégalités, nous subissons davantage la précarité, le chômage et la pauvreté. Nous sommes majoritaires dans les emplois précaires et mal payés, mais peu nombreuses à accéder aux postes à responsabilité. Les métiers «féminins» sont dévalorisés, car les compétences requises ne sont pas reconnues. Nous voulons un salaire égal pour un travail de valeur égale, ainsi qu'une révision de la loi sur l'égalité, comprenant des contrôles et des sanctions. Nous voulons que le secteur de l'économie domestique soit soumis à la Loi sur le travail et nous voulons les mêmes droits pour toutes\*, quel que soit notre travail.

**Parce que nous voulons des rentes qui nous permettent de vivre dignement.**

Les assurances sociales ne prennent pas en compte nos parcours de vie et ne répondent pas à nos besoins. On ne tient pas compte des dangers et de la pénibilité spécifiques des métiers «féminins». Le chômage, la précarité et la pauvreté ont souvent un visage féminin, particulièrement pour les seniors. Nous refusons la hausse de l'âge de la retraite des femmes, alors que nous subissons des discriminations pendant toute notre vie active. Nous voulons des assurances sociales qui tiennent compte de nos besoins et de notre réalité, notamment dans la prévoyance vieillesse.

**Parce que nous voulons que le travail domestique, éducatif et de soins soit reconnu et partagé, de même que la charge mentale.**

Le gène du travail ménager ne fait pas partie de notre ADN et pourtant il nous est principalement assigné. La charge physique et mentale qu'implique tout ce travail n'est pas prise en considération. Ce travail est tellement dévalorisé qu'il en devient invisible. Il est pourtant indispensable au fonctionnement de l'économie et de la société. Et il permet aux conjoints, aux enfants et proches de se réaliser dans la vie. Nous voulons que le temps de travail domestique soit partagé et reconnu dans toutes les assurances sociales, en particulier pour nos retraites.

**Parce que nous nous épuisons à travailler, nous voulons réduire le temps de travail.**

Le temps de travail professionnel a été défini sur le modèle de l'homme travaillant à plein temps et de la femme au foyer. Ce modèle, construit sur des stéréotypes de la masculinité et de la féminité, est dépassé. Le droit du travail ne contient que de rares dispositions pour concilier vie professionnelle et vie privée. Le congé maternité n'a été obtenu qu'en 2005, après des années de luttes. La surcharge de travail et le stress nuisent à la santé des êtres humains et à l'environnement. Nous exigeons une réduction massive du temps de travail légal pour sortir du piège du temps partiel. Nous voulons travailler moins pour vivre mieux et pour avoir le temps d'assumer et de partager les responsabilités familiales et sociales. Nous voulons davantage de congés pendant la vie active, en particulier un congé parental égalitaire et obligatoire.

**Parce que le travail éducatif et de soins doit être une préoccupation collective.**

Afin que les mères puissent poursuivre leur activité professionnelle, il est indispensable de développer l'accueil des enfants. Mais cela ne suffit pas: il faut aussi davantage de structures pour les personnes âgées et malades. Or, les politiques actuelles d'assèchement des recettes fiscales, de privatisation et de coupes budgétaires remettent en cause ces services au lieu de les renforcer! Nous voulons le développement de services publics de qualité, en particulier des structures d'accueil pour les enfants et des infrastructures pour la prise en charge des personnes âgées et/ou dépendantes.



### Parce que nous revendiquons la liberté de nos choix en matière de sexualité et d'identité de genre.

La sexualité féminine est peu connue et méprisée (elle est une salope, il est un séducteur). L'éducation au consentement est pratiquement inexistante. L'hétérosexualité est considérée comme la seule norme à suivre et génère aussi bien le rejet de toute autre forme de sexualité, notamment envers les personnes lesbiennes, gay, bisexuelles, qu'envers les personnes trans\*, queer et intersexuées (LGBTQI-phobie), que des inégalités de droits. Encore aujourd'hui, le monde médical considère les transidentités comme une pathologie et perpétue des mutilations génitales sur des personnes intersexes. Nous voulons que les lois et institutions nous confèrent les mêmes droits et devoirs qu'aux personnes formant un couple hétérosexuel, que ce soit en termes de mariage, d'adoption ou de filiation automatique. Nous voulons un accès adéquat aux soins, qui nous respecte et qui ne nous stigmatise pas ni ne nous mutile.

### Parce que notre corps nous appartient, nous exigeons d'être respectées et libres de nos choix.

Nous refusons les injonctions omniprésentes tout au long de notre vie. Des tenues vestimentaires nous sont imposées ou interdites. Le pouvoir patriarcal nous soumet au culte de la maigreur et de la jeunesse. Le corps médical est peu formé en matière de santé sexuelle, reproductive et de santé générale des femmes, au point qu'une crise cardiaque peut être confondue avec une simple crise d'angoisse. La société continue de normer la maternité et la non-maternité, le célibat, les relations intimes. Nous voulons le libre choix dans la reproduction, le droit à l'avortement libre et gratuit, mais aussi la gratuité et le choix de méthodes de contraception et des produits d'hygiène féminine, ainsi que l'accès gratuit au traitement lors d'une transition basée sur l'auto-détermination.

### Parce que nous refusons la violence sexiste, homophobe et transphobe, nous restons debout !

En Suisse, deux femmes par mois meurent sous les coups de leur (ex)partenaire. Une sur cinq subit dans son couple des violences physiques et/ou sexuelles durant sa vie. Les agressions sexistes, misogynes et contre les personnes LGBTQI dans l'espace public sont alarmantes. Si le féminicide est une réalité, c'est parce que les actes de violence ordinaires sont banalisés dans toutes les sphères de la société. Le harcèlement au travail, sur les lieux de formation, dans la rue ou sur les réseaux sociaux nous concerne toutes\*. Nous n'avons pas à supporter ces violences ! Nous exigeons un plan national de lutte contre les violences sexistes qui mette en œuvre la Convention d'Istanbul, et qui prévoie les ressources nécessaires pour assurer notre sécurité et celle de nos enfants. Nous refusons l'isolement dans lequel les violences nous enferment et nous nous organisons solidairement pour nous défendre et nous soutenir.

### Parce que nous voulons que la honte change de camp.



Nous n'acceptons plus l'impunité des auteurs de violences sexistes. Nous exigeons des programmes de prévention précoce dans les écoles et la formation de l'ensemble des personnels concernés, corps médical, police, intervenant.e.s sociales et sociaux, avocat.e.s et juges. Toutes les femmes\* victimes de violence doivent être entendues, accueillies, respectées, protégées et soutenues. Le harcèlement sous toutes ses formes et dans tous les lieux où il se produit, y compris sur les lieux de formation, doit être politiquement combattu et pas seulement moralement condamné.

### Parce que lorsque nous venons d'ailleurs, nous vivons de multiples discriminations.

Si nous partons, c'est à cause d'une économie mondialisée qui a appauvri nos pays d'origine, à cause aussi des guerres et de la violence que nous subissons. Ici, nos diplômes et nos formations ne sont pas reconnues. Ainsi, nous sommes souvent confinées dans les tâches domestiques et les métiers de soin. Nous nous occupons des enfants, des personnes âgées, des ménages. Des tâches invisibles, non reconnues et non valorisées. Dans certains cas, nous sommes à disposition 24 heures sur 24, parfois sans statut légal. Par notre travail, nous permettons à d'autres femmes d'accéder à l'emploi, de faire carrière. Nous voulons un véritable accès à la justice, sans risque d'être expulsées. Nous demandons que notre statut soit régularisé, que nos diplômes soient reconnus et nous réclamons une législation qui nous protège contre les formes multiples de discriminations que nous subissons en tant que femmes, migrantes et travailleuses.

**Parce que le droit d'asile est un droit fondamental, nous demandons le droit de rester, lorsque nos vies sont en danger.**

Le droit d'asile ne tient pas compte des violences spécifiques au genre, ni dans notre pays d'origine, ni pendant le parcours migratoire, ni dans le pays d'accueil. Les violences que nous subissons sont souvent indicibles et lorsqu'elles sont dites, elles ne sont pas écoutées. Notre droit de séjour dépend de celui de notre conjoint: une logique inacceptable. Nous revendiquons le droit à être protégées dans le pays où nous demandons l'asile, quel que soit notre statut marital, notre couleur de peau, notre nationalité, notre orientation sexuelle, identité de genre ou notre affiliation religieuse.

**Parce que l'école est le reflet de la société patriarcale, elle renforce les divisions et les hiérarchies fondées sur le sexe.**

Les parcours scolaires et professionnels des jeunes sont impactés par les valeurs, les normes, les règles, les modèles proposés par les établissements d'éducation, ainsi que par les pratiques, les supports, les outils pédagogiques, les contenus d'enseignement, les manuels scolaires, les interactions et finalement l'institution elle-même. Nous voulons que l'école soit un lieu d'émancipation et de promotion de l'égalité avec un langage inclusif, des formations de pédagogies critiques, des modèles féminins et familiaux variés, un esprit coopératif et solidaire. Pour ce faire, nous voulons que le corps enseignant et l'ensemble des personnes qui interviennent dans le cadre préscolaire, scolaire et parascolaire soient formées sur ces questions.

**Parce que nous voulons des cours d'éducation sexuelle qui parlent de notre corps, du plaisir et de la diversité sexuelle.**

Il est important de faire de la prévention en santé sexuelle, notamment en ce qui concerne les violences, les grossesses non voulues, les infections sexuellement transmissibles. Mais il faut aussi parler de la vie affective et sexuelle, du corps, des sensations, du plaisir et particulièrement du plaisir féminin. Pour cela, nous demandons que ces cours soient dispensés par des professionnelles spécialistes de la santé sexuelle et que les heures d'éducation soient beaucoup plus nombreuses. Nous demandons une éducation à la diversité sexuelle, avec des supports à jour, dans laquelle les orientations sexuelles et les identités de genre ont leur place.



**Parce que les espaces relationnels doivent devenir des lieux d'échange et de respect réciproque.**

Il faut pouvoir expérimenter au quotidien de nouvelles modalités de relations sociales sans violence, où l'autogestion et le partage remplacent les pratiques autoritaires et standardisées de la société patriarcale et capitaliste. Nous voulons une société où le travail productif serve les intérêts communs des êtres humains et non le profit capitaliste, où l'équité sociale, l'équilibre écologique et la souveraineté alimentaire soient des valeurs inaliénables.

**Parce que les institutions ont été conçues sur un modèle patriarcal et de classe dans lequel nous n'apparaissions qu'en incise.**

Dans l'espace public et politique, les discriminations de classe, de race, d'orientation sexuelle, d'identité de genre ou le handicap se combinent. Il faut donner une place aux terrains dans lesquels nous agissons au quotidien - comme les associations de quartiers ou les écoles - dans les processus décisionnels liés aux politiques publiques. Il faut ouvrir des espaces de négociations au sein même des territoires, en dialogue avec les premières intéressées. C'est ainsi que nous pourrions être davantage représentées en politique, y compris dans les institutions, notamment dans les parlements, pour obtenir la parité.

**GRÈVE DES FEMMES'  
GRÈVE FÉMINISTE**

14 JUIN 2019



### **Parce que nous, actrices culturelles, sommes trop souvent peu considérées et reconnues.**

Les pratiques artistiques et culturelles, a fortiori lorsqu'elles sont le fruit de notre travail, sont trop souvent appréhendées comme des passe-temps et non pas comme une véritable profession, méritant une visibilité et une rémunération à sa juste valeur. Tout au long de l'histoire et jusqu'à aujourd'hui, nous avons été le plus souvent invisibilisées, le titre et les honneurs des «grands artistes» étant réservés aux hommes. Nous faisons face à toutes sortes de discriminations genrées qui nous empêchent d'accéder aux postes à responsabilité les plus prestigieux et les mieux rémunérés (programmation, production, direction artistique...). Nous exigeons des institutions culturelles et médiatiques qu'elles modifient leurs comportements lorsqu'elles attribuent des postes, délivrent des mandats, remettent des prix et versent des salaires. Nous demandons la mise en place immédiate d'une information large et ouverte concernant les discriminations de genre dans tous les lieux culturels ainsi que dans nos institutions publiques et scolaires.

### **Parce que nous vivons dans une société qui véhicule des représentations stéréotypées de «la femme».**

Dans les médias, les films, les productions culturelles, les livres, l'éducation et cela dès l'enfance, nous sommes contraintes de nous identifier à des modèles figés de femmes (blanche, hétérosexuelle, cisgenre, sexy, maternelle, émotive, etc.) tout en étant stigmatisées par ces mêmes modèles. Notre corps est exposé en permanence dans les lieux publics avec des codes sexistes (affiches publicitaires, de spectacles ou de films). L'usage commun de ces stéréotypes participe à la culture du viol et renforce la banalisation des violences de genre. Nous revendiquons le droit à une représentativité plurielle et positive qui permet de nous valoriser. Nous exigeons que les violences de genre soient médiatisées pour ce qu'elles sont: un fait de société qui se produit en privé comme en public et qui touche la majorité d'entre nous.

### **Parce que nous sommes solidaires avec les femmes du monde entier.**

Partout, nous sommes victimes de violences spécifiques. Le viol est largement utilisé comme une arme de guerre. Dans les camps de réfugié.e.s, y compris en Europe, nous sommes exposées à des violences sexuelles. L'avortement est interdit encore dans de nombreux pays. Les victimes de «crimes d'honneur» sont nombreuses et ces crimes restent le plus souvent impunis. Dans des usines souvent aux mains de multinationales, les conditions de travail sont inhumaines: les travailleuses mettent en jeu leur santé et parfois leur vie pour des salaires de misère. Nous soutenons par tous les moyens une meilleure protection des femmes\* et nous sommes partie prenante des mouvements de lutte des femmes\* du monde entier.

### **Parce que nous voulons vivre dans une société solidaire sans racisme, sans sexisme, sans homophobie et sans transphobie.**

Ces catégories sont construites pour nous diviser et limiter nos droits. Que nous soyons nées ici ou ailleurs, nous sommes discriminées sur la simple base de la couleur de notre peau, de la texture de nos cheveux, de notre nom de famille, de notre identité de genre, de notre orientation sexuelle. Nous dénonçons le racisme structurel présent dans toutes les sphères de la société, qui a des répercussions directes sur nous à l'école, au travail, dans la rue. Nous exigeons que des mesures concrètes soient prises pour lutter contre ces oppressions spécifiques et que soient développées des données précises sur les effets du racisme, du sexisme et de l'homophobie en Suisse. Nous voulons que nos différences soient reconnues et que l'égalité soit garantie pour toutes\*.

**Pour toutes ces raisons et d'autres encore,  
nous ferons grève le 14 juin 2019 !**



\*toute personne qui n'est pas un homme cisgenre (soit un homme qui se reconnaît dans le genre qui lui a été assigné à la naissance).

Unia Secrétariat central

Wellpoststrasse 20  
 CH-3000 Berne 15  
 T +41 31 350 21 11  
 F +41 31 350 22 11  
<https://www.unia.ch>



**Le Syndicat.  
 Die Gewerkschaft.  
 Il Sindacato.**

## **AVS21 : NON à l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes !**

Résolution de la Conférence des femmes Unia, 2 et 3 octobre 2020, Lucerne

Dans le cadre de la réforme de stabilisation de l'AVS (AVS21), la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États (CSSS-E) a dernièrement avalisé l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes, désormais appelé « âge de référence », à 65 ans.

### **Une position cynique et irrespectueuse...**

Cette position est scandaleuse : nous, les femmes, touchons environ 40% de rente en moins que les hommes ! Au lieu de remédier à cette situation pour nous permettre de mener une vie digne à la retraite, la majorité de droite de cette commission a décidé du contraire, sous la devise : « vidons davantage les poches des femmes, par une économie de 8,8 milliards de francs jusqu'en 2030 dans l'AVS, en les faisant travailler une année de plus ! »

Cette position est intenable. Car NON, augmenter l'âge de la retraite des femmes au même niveau que celui des hommes, ce n'est pas faire preuve d'égalité de traitement envers les femmes, bien au contraire. Cela signifie une diminution de nos rentes AVS.

### **... alors que le marché du travail ne nous fait pas de cadeaux**

Nous, les femmes, devons faire face à de nombreuses difficultés dans l'accès au monde du travail, contrairement aux hommes : faute de structures adéquates, nous subissons des interruptions de carrière pour élever nos enfants ou s'occuper de nos proches dans le besoin. Nous subissons du temps partiel non désiré et nos salaires continuent impunément à être plus bas que ceux des hommes, à valeur et travail égal. Nous sommes majoritairement actives dans des professions aux bas salaires, qui se sont pourtant avérées « essentielles » pendant la crise liée au covid. Et nos fins de carrière sont souvent difficiles : mauvaise santé, chômage de longue durée... en plus de cela, ce sont nous, les femmes, qui assumons encore l'essentiel du ménage, dans nos foyers !

### **Et pour quelles compensations ?**

Au lieu de reconnaître notre rôle économique fondamental dans la société – un rôle permettant de faire des économies à l'Etat et qui bénéficie à l'ensemble de la société – au lieu de remédier aux défauts de notre système de rente basé sur le modèle de carrière patriarcal, au lieu de nous assurer une retraite digne, nous sommes méprisées par la majorité bourgeoise qui décide au contraire de

AVS21 : NON à l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes !

2/2

nous enfoncer encore plus. Pour nous faire avaler la pilule, le projet propose des mesures de compensation à hauteur de 700 millions de francs. Jamais ces mesures ne pourront couvrir la perte que nous subirons si le rouleau compresseur de la réforme continue sa route. Nous les femmes, ne voulons plus être les perdantes de la prévoyance vieillesse.

**Nous exigeons du respect et des rentes dignes !**

Au lieu de cette dégradation, nous exigeons une augmentation des rentes AVS. Cela ne s'est plus produit depuis 40 ans ! C'est le seul pilier de notre prévoyance qui reconnaît notre investissement envers nos proches. C'est exactement ce que nous voulons avec notre initiative populaire pour une 13e rente AVS.

Nous les femmes d'Unia, nous sommes fermement opposé-e-s à l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes. **Nous disons NON à un tel projet AVS21 !**

**Les déléguées de la Conférence des femmes Unia s'opposent vigoureusement à tout relèvement de l'âge de la retraite des femmes et promeuvent une amélioration des rentes AVS.**

## Communiqué de presse sur AVS du collectif de la Grève féministe, juillet 2019



Communiqué de presse – 4 juillet 2019

**COORDINATION ROMANDE POUR LA GRÈVE FÉMINISTE ET DES FEMMES\***

*Des cactus pour Berset ! 65 ans : c'est non ! 10 milliards sur notre dos : c'est non ! Travailler plus : c'est non !*

**NON C'EST NON !**

Le 14 juin dernier, des centaines de milliers de femmes\* et d'hommes solidaires sont descendu.e.s dans la rue pour dénoncer un système patriarcal qui a fait son temps. S'il s'agit de la plus grande mobilisation politique de l'histoire récente, dont l'ampleur nous a toutes\* et tous dépassé.e.s, c'est bien parce que les discriminations qui nous touchent pèsent toujours lourdement sur nos conditions de vie.

Le monde politique institutionnel a certes affiché un soutien de forme à notre mouvement, certain.e.s élu.e.s ont même défilé derrière nos banderoles, mais ce n'est pas suffisant. Ce que nous voulons dès à présent, ce sont des mesures concrètes qui reconnaissent notre travail de care invisible et nous permettent à toutes\* de vivre dignement tout au long de notre vie.

C'est tout le contraire qui se dessine. Dans une allocution datant du 3 juillet dernier, le conseiller fédéral socialiste Alain Berset annonçait un nouveau projet de réforme des retraites, qui portera le nom d'AVS 21. L'une de ces mesures centrales ? L'élévation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans. Pour rappel, les citoyen.nes suisses avaient déjà refusé la hausse de l'âge de la retraite des femmes lors de la votation sur PV 2020 en septembre 2017, et auparavant en 2005. Revenir ainsi à la charge moins de 2 ans plus tard pour tenter d'imposer de force une mesure antisociale est non seulement un scandale, mais aussi un déni pur et simple de démocratie !

Selon le gouvernement, cette mesure devrait rapporter 10 milliards de francs ! 10 milliards de francs sur le dos des femmes ! Alors qu'en matière de financement, elles subventionnent déjà largement l'économie suisse par le travail domestique réalisé gratuitement. Rappelons aussi que nous venons de voter une révision de la loi sur l'imposition des entreprises (RFFA) qui coutera plusieurs milliards de francs à la Confédération, aux cantons et aux

communes avec des coupes budgétaires annoncées pour les crèches, les établissements de soin pour les personnes âgées ou les écoles. Des domaines où les femmes\* sont majoritaires. Pour faire passer ces nouveaux cadeaux fiscaux aux grandes entreprises, la RFFA prévoit 2 milliards pour l'AVS et durant la campagne on a tenté de nous faire croire que ce deal nous préserverait d'une hausse de l'âge de la retraite ! On se moque de nous ! C'est donc toujours les mêmes à qui l'on demande de faire des sacrifices au profit d'un tout petit nombre de grands actionnaires et patrons.

Pour faire passer la pilule et encourager les femmes proches de la retraite à travailler jusqu'à 65 ans, le Conseil fédéral propose 700 millions de francs sur neuf ans pour limiter la baisse des rentes. Lorsque l'on sait qu'une femme touche en moyenne une rente inférieure à celle d'un homme de 15 000 francs par année, ce montant est dérisoire.

Nous ne le répéterons jamais assez, nous nous opposons fermement à toutes propositions de l'élévation de l'âge de la retraite des femmes (et de l'élévation de l'âge de la retraite tout court). Nous ne voulons pas travailler plus pour vivre moins, mais bien travailler moins pour vivre mieux ! Nous sommes fortes, fières et solidaires et nous ne nous taisons pas tant que l'égalité dans les faits ne sera pas atteinte pour chacune\* d'entre nous !

La Coordination romande

\*toute personne qui n'est pas un homme cisgenre (soit un homme qui se reconnaît dans le genre qui lui a été assigné à la naissance).



## Lettre ouverte des Collectif de la Grève féministe et des femmes\* « 65 ans c'est toujours NON ! » Fiche technique

1. Le Conseil fédéral considère qu'il suffit de 0,3% respectivement 0,9% de plus de cotisation pour combler les économies escomptées avec l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes, respectivement, la réforme en entier : réponse à la question du conseiller national Dandrès, en date du 21.09.2020 <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20205674>
2. Selon la statistique des nouvelles rentes (2018), 25% (soit le dernier quartile) des hommes qui partent à la retraite à 60 ans ont une rente mensuelle de 5000 francs par mois ou plus. Il s'agit de la rente du 2<sup>e</sup> pilier. Ce sont eux qui reçoivent la rente du 2<sup>e</sup> pilier la plus élevée. Par comparaison, la rente mensuelle médiane des hommes qui partent à l'âge ordinaire de la retraite est de 1800 francs et celle des femmes de 1000 francs.

Bénéficiaires d'une nouvelle rente de vieillesse de la prévoyance professionnelle (caisses de pensions et institutions de libre passage) et montant mensuel par personne, selon le sexe et l'âge, en 2018					T 13.07.02.04
		Moyenne (fr.)	1er quartile (fr.)	Médiane (fr.)	3e quartile (fr.)
Total <sup>1</sup>	<b>Total</b>	<b>2 263</b>	<b>929</b>	<b>1 767</b>	<b>3 031</b>
	Âge				
Sexe	<b>Total</b>	<b>2 752</b>	<b>1 327</b>	<b>2 217</b>	<b>3 719</b>
	Âge				
Hommes	58	3 684	1 777	3 029	4 660
	59	3 446	1 661	3 004	4 586
	60	3 968	2 595	4 267	5 056
	61	3 566	1 852	3 191	4 813
	62	3 291	1 788	2 840	4 327
	63	2 966	1 562	2 495	3 845
	64	2 798	1 542	2 314	3 582
	65	2 197	1 073	1 802	2 727
	66	2 716	1 051	2 060	3 545
	67	2 710	1 099	2 245	3 530
	68	2 866	1 158	2 114	3 537
69	2 470	807	1 590	2 941	
70	2 863	1 045	2 190	3 662	
	<b>Total</b>	<b>1 563</b>	<b>612</b>	<b>1 165</b>	<b>2 084</b>
	Âge				
Femmes	58	2 085	827	1 611	2 785
	59	1 867	790	1 402	2 515
	60	1 964	815	1 548	2 697
	61	1 936	763	1 555	2 660
	62	1 667	623	1 283	2 268
	63	1 706	722	1 352	2 355
	64	1 300	528	1 000	1 712
	65	1 767	692	1 344	2 409
	66	1 790	592	1 167	2 316
	67	1 624	595	1 072	2 093
	68	1 620	650	1 242	2 123
69	1 449	672	1 100	1 841	
70	1 916	610	1 254	2 538	

Lien vers le tableau complet :

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securitesociale/rapports-prevoyance-vieillesse/statistique-nouvelles-rentes.assetdetail.12887189.html>

3. Lorsqu'on parle d'inégalité salariale, on se réfère en général aux salaires standardisés à plein temps. Or, en Suisse une majorité de femmes travaillent à temps partiel et touchent donc un salaire partiel. C'est ce salaire qui est déterminant pour constituer la rente de vieillesse, et non pas le salaire standardisé à plein temps.

Si on calcule l'inégalité salariale sur cette base (salaires mensuels nets), l'inégalité des salaires est de 1 877 francs par mois ou de 32%

Quantiles	Taux d'occupation		
	Total		
	Total	Femmes	Hommes
Quantile 10 %	1 543	978	3 158
Quantile 20 %	2 887	1 924	4 292
Quantile 30 %	3 831	2 697	4 848
Quantile 40 %	4 466	3 372	5 333
<b>Quantile 50 %, médiane</b>	<b>5 024</b>	<b>3 957</b>	<b>5 834</b>
Quantile 60 %	5 604	4 486	6 447
Quantile 70 %	6 316	5 115	7 281
Quantile 80 %	7 369	5 929	8 513
Quantile 90 %	9 354	7 283	10 696

Lien vers le tableau complet :

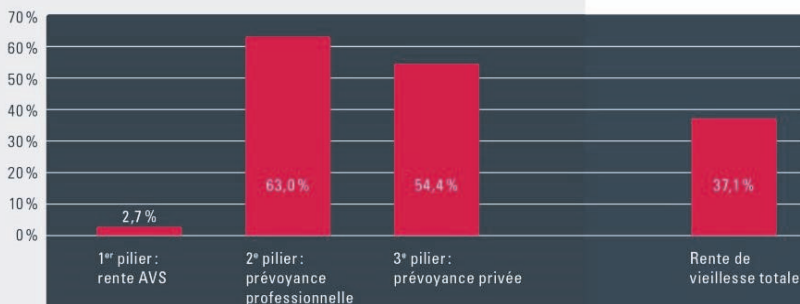
<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banquesdonnees/cartes.assetdetail.12488294.html>

4. Les femmes touchent globalement une rente inférieure de 37%. L'écart grimpe à 63% si on ne prend en compte que les rentes du 2<sup>e</sup> pilier. Cette donnée est le résultat d'une étude sur la différence du niveau de rente entre les hommes et les femmes, menée sur mandat de l'OFAS et du Bureau fédéral de l'égalité en 2016.



## Ecart de rentes global et par pilier

G2



Rentières et rentiers AVS, de 64/65 à 75 ans (N = 3855)  
 Les versements en capital des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> piliers sont convertis en rentes.

Source : ESPA/SESAM 2012, calculs HESB.

Un résumé de l'étude est disponible sur le lien suivant : <https://soziale-sicherheitchss.ch/fr/artikel/lecart-entre-les-rentes-des-femmes-et-des-hommes>

L'étude complète est disponible ici :

[https://www.bsv.admin.ch/bsv/de/home/publikationen-undservice/forschung/forschungspublikationen/jcr\\_content/par/externalcontent\\_130482312\\_external.extu\\_rl.pdf/aHR0cHM6Ly9mb3JzY2h1bmcuc296aWFsZS1zaWN0ZXJoZWl0LW/Noc3MuY2gvd3AtY29udG\\_VudC91cGxvYWRzLzEyMTgyX2ZyLnBk/Zg==.pdf](https://www.bsv.admin.ch/bsv/de/home/publikationen-undservice/forschung/forschungspublikationen/jcr_content/par/externalcontent_130482312_external.extu_rl.pdf/aHR0cHM6Ly9mb3JzY2h1bmcuc296aWFsZS1zaWN0ZXJoZWl0LW/Noc3MuY2gvd3AtY29udG_VudC91cGxvYWRzLzEyMTgyX2ZyLnBk/Zg==.pdf)

**5.** En 2018, 44% des nouvelles retraitées ne touchent pas de 2<sup>e</sup> pilier.

Il s'agit d'un calcul propre sur la base des statistiques de l'OFS sur les nouvelles personnes à la retraite (données de 2018) :

- 43 127 hommes et 46 524 femmes ont reçu pour la première fois une rente AVS.

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/actualites/communiqués-presse.assetdetail.12887176.html>

- 36 631 hommes et 26 153 femmes ont reçu pour la première fois une prestation du 2<sup>e</sup> pilier (une rente, et/ou un capital).

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/actualites/quoi-deneuf.assetdetail.12887247.html>

→ Cela veut dire qu'en 2018, 26 693 personnes, soit 6496 hommes et 20 371 femmes n'ont pas reçu de prestation du 2<sup>e</sup> pilier. Au total, 30% des nouveaux/-elles rentiers/ères, soit 15% des hommes et 44% des femmes.